



Partage des trajets lors d'un divorce avec enfant

Par **alex**, le **11/07/2008** à **12:14**

Bonjour,

je suis divorcé, je verse ne pension alimentaire à mon ex femme por notre fille. Je la prend tous les 15 jours, mon ex femme ne veut pas partager les trajets (mi chemin). Elle habite à 200kms de chez moi. Comment puis je faire?

Par **marieme**, le **11/07/2008** à **18:51**

bonsoir alex,

si je comprends bien,vous êtes à 200km l'un de l'autre et ton ex femme a la garde de votre fille.....

je pense que si elle ne veut pas faire la moitié du chemin pour t'amener ta fille,tu ne dois même pas t'en soucier car tu sais bien ou est ta fille chérie et tu as le droit de l'avoir tous les 15jours.donc je te conseille d'aller jusqu'à chez elle, prendre ta fille tranquillement et rentrer chez toi.j'espère que tu es véhiculé...

tu sais,des fois,avec la caprice des femmes,il ne faut pas s'en attarder...sois positif avec elle et avec ta fille,et tout ira bien.....

tu n'as pas besoin d'aller voir le juge des affaires familiales....

sois tranquille frère et profite pleinement de ta fille car c'est elle qui compte aujourd'hui....mais plus ton ex parce que vous allez tous les deux refaire votre vie.bonne soirée

Par **jeetendra**, le **11/07/2008** à **19:56**

bonsoir, quelle a été la décision du juge aux affaires familiales par rapport aux frais occasionnés lors de l'exercice du droit de visite et d'hébergement, en principe c'est le parent qui exerce ce droit c'est-à-dire qui vient chercher l'enfant qui supporte entièrement les frais occasionnés par le déplacement aussi bien à l'aller qu'au retour, cordialement